



**SAINT-CLÉMENT
SUR-DURANCE**

**NOMBRE DE CONSEILLERS : 11
EN EXERCICE : 11
VOTANTS : 9
PRESENTS : 8
ABSENTS : 3**

**Commune de Saint Clément Sur Durance
Arrondissement de Briançon**

**DELIBERATION N°2022-D-055
DU CONSEIL MUNICIPAL**



Hautes-Alpes
le département

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210501342-20221028-2022D055-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/12/2022

Publication : 02/12/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

L'an deux mille vingt-deux, le 28 octobre, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CLEMENT SUR DURANCE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BERARD Jean-Louis, Maire.

Etaient présents : Geneviève GRANET, Renaud BLANC, Geneviève MAURE, Roland BERNAUDON, Patrick DELAVACHERIE Bruno JILBERT, Anne DELCROIX.

Etaient absents: Raphaël LAURES, Aurélie CHICO (a donné procuration à Geneviève MAURE) , Paul Emile LARDY,

Date de la convocation : 19/10/2022

Secrétaire de séance : Roland BERNAUDON

**OBJET : demande de subvention à Etat pour des travaux
sur les réseaux d'adduction d'eau potable et d'eaux pluviales au Hameau des Clots**

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que les travaux d'assainissement collectif sont prévus par Communauté des Communes du Guillestrois Queyras au Hameau des Clots. Il informe l'assemblée qu'un bureau d'étude a chiffré les travaux sur les réseaux d'eau potable et d'eau pluviale afin que l'ensemble puisse être coordonné.

Le montant prévisionnel de dépenses s'élève à 122 240.00 € HT. C'est pourquoi il serait souhaitable de solliciter les services du Etat afin d'obtenir une aide financière à cette fin.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré

POUR 9

CONTRE 0

ABSTENTION 0

DECIDE de demander une aide financière aux services de l'Etat dans le cadre de la dotation des Territoires ruraux (DETR) programmation 2023, pour des travaux sur les réseaux d'eau potable et d'eau pluviale au Hameau des Clots avec un montant prévisionnel de dépenses de 122 240 € HT.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire

Jean Louis BERARD

